

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Le 12 juillet 2024

Objet : Demande d'accès à l'information  
- Alco-Sensor FST et Data Master DMT-C

---

Maître,

En réponse à votre demande d'accès du 28 juin 2024, vous trouverez ci-joint les documents accessibles, à savoir, les 4 plans de cours suivants :

-  209-105\_Plan\_AlcoSensor-FST.pdf
-  209-106\_Plan\_AlcoSensorFST-TechEtalon.pdf
-  209-204\_Plan\_TQE-DataMasterDMT-C.pdf
-  209-313\_Plan\_TQE-DataMaster-Requalification.pdf

Si vous désirez connaître les spécifications desdits appareils, nous vous invitons à consulter le site Web des fabricants, car l'École ne détient pas ces manuels.

Toutefois, nous ne pouvons vous transmettre certains documents, à savoir : Les précis de cours utilisés dans le cadre de la formation des policiers, car ceux-ci ne sont pas accessibles en vertu des articles 12, 22, 28, 29, 40, 47 et 50 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1), lesquels sont reproduits en annexe.

En ce qui concerne les formations de l'École nationale de police du Québec la grande majorité des documents sont intégrés dans un environnement numérique d'apprentissage destiné aux aspirants policiers, aux policiers, aux formateurs, aux instructeurs et aux moniteurs cette plateforme comprend les horaires, des lectures préparatoires, des quiz, des

études de cas, des vidéos, des mises en situation, des exercices et des examens. C'est un lieu d'apprentissage interactif qui comprend également les manuels des formateurs. L'étudiant y a accès lorsqu'il est admis à un programme ou à une formation. Il obtient un mot de passe et a accès à la plateforme jusqu'à la fin de sa formation.

Enfin, conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision à la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint, un avis vous informant du recours.

Recevez, Maître, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice de l'innovation, des affaires  
académiques et institutionnelles

/ Original signé /  
Andréanne Deschênes

AD/ep

p.j. (6)

## Alco-Sensor FST

---



*Plan  
de cours*

**209-105**



---

**Alco-Sensor FST**

---

*Plan de cours*

**209-105**

**PRODUCTION :** École nationale de police du Québec  
350, rue Marguerite-D'Youville  
Nicolet (Québec) J3T 1X4

© École nationale de police du Québec, 2014

Ce document est la propriété exclusive de l'École nationale de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document ainsi que toute diffusion de son contenu en tout ou en partie, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doivent au préalable être autorisées par écrit par la direction de l'École nationale de police du Québec.

**AVERTISSEMENT**

Ce document est rédigé à l'intention des étudiants inscrits à un cours et constitue un complément à la formation donnée en classe. L'information présentée dans ce document ne doit pas être interprétée comme constituant un manuel de procédures et ne doit en aucun cas servir à des fins autres que celles de la formation. Les lecteurs ne devraient pas agir sur la seule foi des informations qui y sont contenues.

**Note :** Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour faciliter la lecture.

## Présentation

Le cours *Alco-Sensor FST* s'adresse exclusivement aux agents de la paix en exercice. Il vise essentiellement l'acquisition de compétences techniques qui leur permettront de bien connaître l'utilisation de cet appareil de détection approuvé par le *Code criminel*.

L'objectif de ce cours est de permettre à l'agent de la paix d'acquérir les connaissances techniques qui lui serviront à utiliser cet appareil de détection et de développer sa compétence en tant qu'utilisateur. Ainsi, on abordera tour à tour les caractéristiques générales de l'appareil, la description de son aspect extérieur et de son fonctionnement interne, le protocole régissant son utilisation, les messages de diagnostic, les pouvoirs et devoirs de l'agent de la paix en matière de capacité de conduire affaiblie, la préparation du témoignage à la cour ainsi que les rapports et formulaires utilisés.

Dans cette optique, le cours *Alco-Sensor FST* vient compléter la formation du policier en regard de l'utilisation de cet appareil de détection.

## Généralités

### ■ PRÉALABLE

- Être agent de la paix.

### ■ PERSONNES-RESSOURCES

- Formateurs qualifiés et accrédités par l'École nationale de police du Québec

### ■ CLIENTÈLE VISÉE

- Les agents de la paix ou les aspirants policiers inscrits au programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie

### ■ DURÉE

- Quatre heures

### ■ NOMBRE D'ÉTUDIANTS

- Six

## Objectifs et standards

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Utiliser l'appareil de détection approuvé Alco-Sensor FST.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ À l'aide de l'appareil de détection approuvé Alco-Sensor FST.</li> <li>▪ À partir de mises en situation et de rétroactions.</li> <li>▪ En respectant le cadre légal en matière de capacité de conduire affaiblie :               <ul style="list-style-type: none"> <li>⇨ <i>Code de la sécurité routière;</i></li> <li>⇨ <i>Code criminel;</i></li> <li>⇨ <i>Code de déontologie des policiers du Québec.</i></li> </ul> </li> <li>▪ À l'aide du matériel didactique et des documents de référence :               <ul style="list-style-type: none"> <li>⇨ précis de cours;</li> <li>⇨ présentations électroniques;</li> <li>⇨ grille d'appréciation et de coaching.</li> </ul> </li> </ul>

Éléments de la compétence	Critères de performance
<b>1.</b> Procéder à la vérification avant l'utilisation de l'Alco-Sensor FST.	1.1 Inspection adéquate de la valise protectrice et de son contenu 1.2 Vérification concluante de la période de validité de l'étalonnage 1.3 Validation du bon fonctionnement de l'appareil
<b>2.</b> Intervenir avec le sujet.	2.1 Approche respectueuse à l'égard du sujet et de la loi 2.2 Collecte pertinente d'informations concernant le sujet 2.3 Explications justes des aspects légaux 2.4 Intervention sécuritaire
<b>3.</b> Procéder au prélèvement d'un échantillon d'haleine.	3.1 Procédure conforme du prélèvement d'échantillon d'haleine 3.2 Appréciation juste du prélèvement
<b>4.</b> Préparer la présentation de la preuve.	4.1 Planification minutieuse de son témoignage

### Et pour toute la compétence

- Maîtrise adéquate des principes de base du fonctionnement de l'appareil
- Utilisation judicieuse de ses pouvoirs et devoirs

## Contenu de la formation

### **Procéder à la vérification avant l'utilisation de l'Alco-Sensor FST**

- Inspecter les outils de travail
  - ⇒ État général de l'appareil
- Vérifier la période de validité de l'étalonnage
  - ⇒ Vérification des formulaires
- Valider le bon fonctionnement de l'appareil
- Poser un diagnostic précis

### **Intervenir avec le sujet**

- Respecter le protocole d'intervention
- Faire preuve de respect à l'égard du sujet
- Être conforme à la loi
- Collecter des informations concernant le sujet
- Expliquer les aspects légaux
- Intervenir de façon sécuritaire
  - ⇒ Sécurité des citoyens et des intervenants

### **Procéder au prélèvement d'un échantillon d'haleine**

- Manipuler et utiliser l'appareil
- Préparer le sujet
- Prélever l'échantillon d'haleine
- Interpréter les résultats
- Consigner le résultat
- Déterminer les actions à prendre

### **Préparer la présentation de la preuve**

- Planifier son témoignage
  - ⇒ S'approprier le dossier
- Rassembler les documents et les formulaires nécessaires pour la constitution d'un dossier
- Identifier les données essentielles en vue du témoignage à la cour

### **Aspects légaux et techniques**

- Maîtriser les principes de base du fonctionnement de l'appareil
  - ⇒ Aspect extérieur
  - ⇒ Pièces et composantes
  - ⇒ Fonctionnement interne
- Vulgariser les concepts liés à l'utilisation de l'appareil
- Interpréter les messages de diagnostic
- Connaître et utiliser les pouvoirs et devoirs
- Respecter les aspects légaux en matière de capacité de conduire affaiblie

## Démarche didactique

La démarche didactique utilisée dans ce cours est fondée sur les valeurs, les normes et les standards pédagogiques en vigueur à l'École nationale de police du Québec. Elle privilégie une approche visant le développement des compétences professionnelles où l'expérimentation active, la réflexion et l'entraînement de l'étudiant sont les moteurs de l'apprentissage. Elle propose donc à l'étudiant une démarche d'apprentissage expérientiel et attribue au formateur un rôle de supervision et d'accompagnement des apprentissages.

### UN RÔLE ACTIF POUR LES ÉTUDIANTS

À l'image des patrouilleurs qui doivent utiliser l'appareil de détection approuvé Alco-Sensor FST et qui tiennent un rôle actif dans leur travail, les étudiants inscrits à ce cours sont les principaux agents de leur formation, et cela, dans un environnement d'apprentissage où tout est mis en œuvre pour recréer les tâches et les responsabilités habituelles de l'utilisateur de l'Alco-Sensor FST lors d'une enquête de capacité de conduire affaiblie. Ainsi, tout au long du cours, les étudiants doivent procéder à la vérification de l'appareil, intervenir avec le sujet, prélever un échantillon d'haleine et préparer la présentation de la preuve.

C'est donc en exerçant concrètement la compétence à utiliser l'appareil de détection approuvé Alco-Sensor FST que les étudiants sont amenés à développer les connaissances et les habiletés requises pour la fonction de travail visée.

### UN RÔLE D'ANIMATEUR ET DE COACH POUR LE FORMATEUR

Chacune des tâches réalisées par les étudiants fait systématiquement l'objet d'une rétroaction animée de façon interactive par les formateurs afin de mettre en évidence les notions théoriques et techniques à retenir. Les rétroactions sont également des moments privilégiés pour amener les étudiants à se situer par rapport à leurs forces et à leurs points à améliorer.

Les formateurs assurent aux étudiants un soutien continu dans leur démarche d'apprentissage, et ce, par différents moyens, notamment les rétroactions personnalisées et collectives transmises à la suite de leurs observations.

## Activités d'enseignement et d'apprentissage

N <sup>o</sup>	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
1	<b>ACCUEIL ET PRÉSENTATION DU COURS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Se sensibiliser aux paramètres du cours (compétence visée, déroulement, documentation).</li> </ul>	20 min	s. o.
2	<b>CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES ET FONCTIONNEMENT DE L'APPAREIL</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Se familiariser avec l'aspect extérieur.</li> <li>▪ Identifier les pièces et les composantes.</li> <li>▪ Expliquer le fonctionnement interne.</li> </ul>	27 min	1, 2, 3, 4
3	<b>VÉRIFICATION AVANT UTILISATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Inspecter les outils de travail.</li> <li>▪ Vérifier la période de validité.</li> <li>▪ S'assurer du fonctionnement de l'appareil.</li> </ul>	20 min	1
4	<b>INTERVENTION AVEC LE SUJET</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Assurer la sécurité des citoyens et des intervenants.</li> <li>▪ Fournir les explications légales.</li> <li>▪ Expliquer les consignes.</li> </ul>	48 min	2
5	<b>PRÉLÈVEMENT DE L'ÉCHANTILLON D'HALEINE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Manipuler l'appareil.</li> <li>▪ Préparer le sujet.</li> <li>▪ Interpréter et consigner le résultat.</li> <li>▪ Agir en conséquence.</li> </ul>	35 min	2, 3
6	<b>PRÉPARATION DE LA PRÉSENTATION DE LA PREUVE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Planifier son témoignage.</li> <li>▪ S'approprier le dossier.</li> </ul>	15 min	4
7	<b>MISE EN PRATIQUE DES CONNAISSANCES</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Démontrer sa compétence à utiliser l'appareil de détection approuvé Alco-Sensor FST.</li> <li>▪ Identifier ses forces et ses points à améliorer en regard des critères d'appréciation.</li> </ul>	45 min	2, 3
8	<b>ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Évaluer la qualité de l'enseignement.</li> <li>▪ Dresser un bilan de la formation.</li> </ul>	15 min	s. o.

---

## Évaluation

---

L'École nationale de police du Québec inscrira la mention « S. E. » (sans évaluation) sur le relevé de notes de l'étudiant ayant suivi le cours *Alco-Sensor FST*.







**Alco-Sensor FST –  
Le technicien en étalonnage**



*Plan  
de cours*

**209-106**



**Alco-Sensor FST –  
Le technicien en étalonnage**

*Plan de cours*

**209-106**

**PRODUCTION :** École nationale de police du Québec  
350, rue Marguerite-D'Youville  
Nicolet (Québec) J3T 1X4

© École nationale de police du Québec, 2014

Ce document est la propriété exclusive de l'École nationale de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document ainsi que toute diffusion en tout ou en partie de son contenu, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doivent au préalable être autorisées par écrit par la direction de l'École nationale de police du Québec.

#### **AVERTISSEMENT**

Ce document est rédigé à l'intention des étudiants inscrits à un cours et constitue un complément à la formation donnée en classe. L'information présentée dans ce document ne doit pas être interprétée comme constituant un manuel de procédures et ne doit en aucun cas servir à des fins autres que celles de la formation. Les lecteurs ne devraient pas agir sur la seule foi des informations qui y sont contenues.

**Note :** Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour faciliter la lecture.

## Présentation

Le cours *Alco-Sensor FST – Le technicien en étalonnage* s'adresse aux techniciens qualifiés en éthylomètre qui sont également utilisateurs de cet appareil de détection approuvé. Il vise essentiellement l'acquisition de compétences spécifiques qui permettront aux préposés à l'étalonnage de s'assurer du bon fonctionnement de l'appareil de détection approuvé.

Un accent particulier sera mis sur l'adoption et le développement de valeurs spécifiques qui guideront le policier préposé à l'étalonnage dans l'exercice de sa fonction. On abordera tour à tour l'étalonnage de l'appareil, la préparation de l'équipement, l'entretien périodique, la description du fonctionnement interne, la préparation du témoignage à la cour ainsi que les rapports et formulaires utilisés.

Dans cette optique, le cours *Alco-Sensor FST – Le technicien en étalonnage* vient compléter la formation du technicien qualifié en éthylomètre en visant l'acquisition de connaissances et de techniques spécifiques qui lui permettront de s'assurer du bon fonctionnement de ce modèle d'appareil de détection approuvé.

## Généralités

### ■ PRÉALABLE

- Être agent de la paix.
- Être technicien qualifié en éthylomètre.
- Avoir réussi la formation *Alco-Sensor FST*.

### ■ PERSONNES-RESSOURCES

- Formateurs qualifiés et accrédités par l'École nationale de police du Québec

### ■ CLIENTÈLE VISÉE

- Les agents de la paix

### ■ DURÉE

4 h

### ■ NOMBRE D'ÉTUDIANTS

- Six (6)

## Objectifs et standards

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Procéder à l'étalonnage de l'appareil de détection approuvé Alco-Sensor FST.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ À l'aide de l'appareil de détection approuvé Alco-Sensor FST.</li> <li>▪ À l'aide d'un simulateur.</li> <li>▪ À l'aide d'exercices pratiques en laboratoire et de rétroactions.</li> <li>▪ En respectant le Règlement sur les appareils de détection d'alcool.</li> <li>▪ À l'aide du matériel didactique et des documents de référence :               <ul style="list-style-type: none"> <li>⇨ précis de cours;</li> <li>⇨ présentations électroniques;</li> <li>⇨ grille d'appréciation et de coaching.</li> </ul> </li> </ul>

Éléments de la compétence	Critères de performance
<b>1.</b> Procéder à la vérification de l'Alco-Sensor FST avant la procédure d'étalonnage.	1.1 Inspection adéquate de la valise protectrice et de son contenu 1.2 Vérification concluante de la période de validité de l'étalonnage
<b>2.</b> Préparer l'équipement nécessaire à l'étalonnage.	2.1 Vérification rigoureuse de la conformité des documents 2.2 Préparation méthodique du simulateur
<b>3.</b> Effectuer l'étalonnage de l'Alco-Sensor FST.	3.1 Vérification adéquate de l'étalonnage 3.2 Étalonnage adéquat de l'appareil
<b>4.</b> Préparer la présentation de la preuve.	4.1 Planification minutieuse de son témoignage

### Et pour toute la compétence

- Maîtrise adéquate des principes de base du fonctionnement de l'appareil

## Contenu de la formation

### **Procéder à la vérification de l'Alco-Sensor FST avant la procédure d'étalonnage**

- Inspection adéquate de la valise protectrice et de son contenu
- Vérification concluante de la période de validité de l'étalonnage

### **Préparer l'équipement nécessaire à l'étalonnage**

- ⇨ Vérification de l'ADA
- ⇨ Vérification rigoureuse de la conformité des documents
- ⇨ Préparation méthodique du simulateur

### **Effectuer l'étalonnage de l'appareil**

- Vérification adéquate de l'étalonnage
  - ⇨ Prélèvement d'un échantillon
  - ⇨ Interprétation des résultats
- Étalonnage adéquat de l'appareil
  - ⇨ Prélèvement d'un échantillon
  - ⇨ Interprétation des résultats
- Test de stabilité
  - ⇨ Prélèvement d'un échantillon
  - ⇨ Interprétation des résultats
- Actions requises en vertu du cadre légal
- Rédaction de formulaires
- Protocole de renouvellement du certificat d'utilisation

### **Préparer la présentation de la preuve**

- Planification minutieuse de son témoignage

### **Aspects techniques**

- Maîtrise adéquate des principes de base du fonctionnement de l'appareil

## Démarche didactique

La démarche didactique utilisée dans ce cours est articulée selon les valeurs, les normes et les standards pédagogiques en vigueur à l'ENPQ. Elle privilégie une approche visant le développement des compétences professionnelles où l'expérimentation active, la réflexion et l'entraînement de l'étudiant sont les moteurs de l'apprentissage. Elle propose donc à l'étudiant une démarche d'apprentissage expérientiel et attribue au formateur un rôle de supervision et d'accompagnement des apprentissages.

### UN RÔLE ACTIF POUR LES ÉTUDIANTS

À l'image des techniciens en étalonnage qui doivent procéder à l'étalonnage de l'Alco-Sensor FST et qui tiennent un rôle actif dans leur travail, les étudiants inscrits à ce cours sont les principaux agents de leur formation, et cela, dans un environnement d'apprentissage où tout est mis en œuvre pour recréer les tâches et les responsabilités habituelles du technicien en étalonnage. Ainsi, tout au long du cours, les étudiants doivent procéder à la vérification de l'appareil, préparer l'équipement nécessaire, effectuer l'étalonnage et préparer la présentation de la preuve.

C'est donc en exerçant concrètement la compétence à étalonner l'appareil de détection approuvé Alco-Sensor FST que les étudiants sont amenés à développer les connaissances et les habiletés requises pour la fonction de travail visée.

### UN RÔLE D'ANIMATEUR ET DE COACH POUR LE FORMATEUR

Chacune des tâches réalisées par les étudiants fait systématiquement l'objet d'une rétroaction animée de façon interactive par les formateurs afin de mettre en évidence les notions théoriques et techniques à retenir. Les rétroactions sont également des moments privilégiés pour amener les étudiants à se situer par rapport à leurs forces et à leurs points à améliorer.

Les formateurs assurent aux étudiants un soutien continu dans leur démarche d'apprentissage, et ce, par différents moyens, notamment les *feedbacks* personnalisés et collectifs transmis à la suite de leurs observations.

## Activités d'enseignement et d'apprentissage

N <sup>o</sup>	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
1	<b>ACCUEIL ET PRÉSENTATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Se sensibiliser aux paramètres du cours (compétence visée, déroulement, documentation).</li> </ul>	20 min	s. o.
2	<b>PRÉPARATION DES OUTILS DE TRAVAIL</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rassembler les documents.</li> <li>▪ Vérifier les documents.</li> <li>▪ Vérifier l'Alco-Sensor FST.</li> <li>▪ Préparer le simulateur.</li> </ul>	40 min	1, 2
3	<b>VÉRIFICATION DE L'ÉTALONNAGE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Utiliser le simulateur.</li> <li>▪ Prélever l'échantillon.</li> <li>▪ Remplir les formulaires.</li> </ul>	40 min	2, 3
4	<b>PROCÉDURE D'ÉTALONNAGE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Utiliser le simulateur.</li> <li>▪ Prélever l'échantillon.</li> <li>▪ Procéder au test de stabilité.</li> <li>▪ Remplir les formulaires.</li> </ul>	55 min	2, 3
5	<b>PROTOCOLE DE RENOUVELLEMENT DU CERTIFICAT D'UTILISATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'approprier le protocole.</li> </ul>	15 min	2, 3
6	<b>PRÉPARATION DE LA PRÉSENTATION DE LA PREUVE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Planifier son témoignage.</li> <li>▪ S'approprier le dossier.</li> </ul>	15 min	4
7	<b>MISE EN PRATIQUE DES CONNAISSANCES</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Démontrer sa compétence à exécuter la procédure d'étalonnage sur un appareil Alco-Sensor FST.</li> <li>▪ Identifier ses forces et ses points à améliorer en regard des critères d'appréciation.</li> </ul>	25 min	1, 2, 3
8	<b>ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Évaluer la qualité de l'enseignement.</li> <li>▪ Dresser un bilan de la formation.</li> </ul>	15 min	s. o.

## Évaluation

L'École nationale de police du Québec inscrira la mention « S.E. » (sans évaluation) sur le relevé de notes de l'étudiant ayant suivi le cours *Alco-Sensor FST - Le technicien en étalonnage*.







**Technicien qualifié en  
éthylomètre –  
DataMaster DMT-C**



*Plan  
de cours*

**209-204**



**Technicien qualifié en  
éthylomètre –  
DataMaster DMT-C**

*Plan de cours*

**209-204**

**PRODUCTION :** École nationale de police du Québec  
350, rue Marguerite-D'Youville  
Nicolet (Québec) J3T 1X4

© École nationale de police du Québec, 2011

Ce document est la propriété exclusive de l'École nationale de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document ainsi que toute diffusion de son contenu en tout ou en partie, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doivent au préalable être autorisés par écrit par la direction de l'École nationale de police du Québec.

#### **AVERTISSEMENT**

Ce document est rédigé à l'intention des étudiants inscrits à un cours et constitue un complément à la formation donnée en classe. L'information présentée dans ce document ne doit pas être interprétée comme constituant un manuel de procédures et ne doit en aucun cas servir à des fins autres que celles de la formation. Les lecteurs ne devraient pas agir sur la seule foi des informations qui y sont contenues.

**Note :** Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour faciliter la lecture.

## Présentation

Le cours *Technicien qualifié en éthylomètre – DataMaster DMT-C* s'adresse à tout candidat qui y a été inscrit par un directeur selon la définition de la *Politique à l'égard de la désignation des techniciens qualifiés en éthylomètre* du ministère de la Sécurité publique. Ce cours vise essentiellement l'acquisition de connaissances théoriques et d'habiletés spécifiques qui permettront au candidat d'utiliser de façon adéquate l'éthylomètre DataMaster DMT-C selon le protocole établi.

Tout au long de la formation, un accent particulier sera mis sur l'adoption de valeurs spécifiques qui guideront l'étudiant dans l'utilisation de l'éthylomètre.

Dans cette optique, le cours *Technicien qualifié en éthylomètre – DataMaster DMT-C* vient enrichir la formation de l'étudiant en matière de capacité de conduire affaiblie en visant l'acquisition de connaissances et de techniques spécifiques qui lui permettront d'adopter des attitudes conséquentes avec ses futures fonctions.

## Généralités

### ■ PRÉALABLE

- Aucun

### ■ PERSONNES-RESSOURCES

- Formateurs qualifiés reconnus par l'École nationale de police du Québec

### ■ CLIENTÈLE VISÉE

- Tout candidat qui a été inscrit au cours par un directeur selon la définition de la *Politique à l'égard de la désignation des techniciens qualifiés en éthylomètre*

### ■ DURÉE

- 40 h de formation en classe et en laboratoire (5 jours de 8 h)
- 4 h de travaux obligatoires hors classe

### ■ NOMBRE D'ÉTUDIANTS

- Minimum de 8, maximum de 12

## Objectifs et standards

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Utiliser l'éthylomètre DataMaster DMT-C selon le protocole établi.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Au moyen d'exercices pratiques en laboratoire et en classe (simulations, jeux de rôle, tests avec des personnes, tribunal-école), de rétroactions et d'exposés</li> <li>▪ À l'aide d'un éthylomètre DataMaster DMT-C, d'un simulateur et d'une imprimante</li> <li>▪ Au moyen des formulaires et des rapports requis</li> <li>▪ À l'aide de documents de référence (précis de cours, etc.)</li> </ul>
Éléments de la compétence	Critères de performance
<b>1.</b> Décrire le fonctionnement de l'éthylomètre.	1.1 Formulation adéquate des caractéristiques générales de l'éthylomètre 1.2 Énumération précise de l'aspect extérieur de l'appareil 1.3 Compréhension adéquate des principes d'analyse de l'éthylomètre 1.4 Identification juste des critères requis pour l'analyse d'un échantillon d'haleine 1.5 Utilisation efficace des différentes fonctions de l'éthylomètre 1.6 Reconnaissance judicieuse des messages de l'appareil 1.7 Compréhension adéquate du fonctionnement interne de l'appareil 1.8 Connaissance judicieuse de la spécificité de l'appareil
<b>2.</b> Préparer l'éthylomètre.	2.1 Utilisation appropriée de la méthode de travail « Préparation pour un test » (PPT) 2.2 Préparation adéquate du simulateur lors d'un changement de la solution d'alcool type
<b>3.</b> Effectuer les tests avec le prévenu.	3.1 Collecte préalable des informations requises concernant le prévenu 3.2 Préparation adéquate de la séquence d'opérations 3.3 Préparation appropriée du sujet 3.4 Prélèvement adéquat du premier échantillon d'haleine 3.5 Prélèvement adéquat du deuxième échantillon d'haleine 3.6 Décision appropriée lors du prélèvement d'un échantillon d'haleine
<b>4.</b> Interpréter les résultats obtenus.	4.1 Prise de décision appropriée en présence d'un test d'étalonnage non conforme 4.2 Interprétation de messages en présence de situations particulières 4.3 Vérification adéquate des formulaires imprimés par l'appareil 4.4 Interprétation exacte du graphique de la fiche d'imprimante 4.5 Prise de décision juste en présence d'un écart entre les résultats des tests sur le sujet
<b>5.</b> Traiter les formulaires et les rapports requis.	5.1 Validation correcte des données inscrites sur les différents formulaires 5.2 Rédaction de la section <i>Prélèvement d'échantillons d'haleine</i> du certificat du technicien qualifié 5.3 Signature conforme des formulaires et des rapports 5.4 Rédaction adéquate du rapport complémentaire 5.5 Disposition appropriée des formulaires et des rapports produits

Éléments de la compétence	Critères de performance
<b>6.</b> Témoigner à la cour.	6.1 Préparation adéquate de son témoignage 6.2 Respect des principes de base d'un témoignage
<b>7.</b> Interpréter les mesures et les calculs dans l'analyse de l'haleine.	7.1 Utilisation adéquate de mesures pour déterminer la concentration d'alcool dans le sang 7.2 Énonciation exacte de la relation de l'alcool dans le sang avec celle de l'échantillon d'haleine 7.3 Explication appropriée de la relation entre la température et le volume d'un gaz
<b>8.</b> Comprendre le rôle de l'alcool lié à la capacité de conduire affaiblie.	8.1 Compréhension correcte de la chimie de l'alcool 8.2 Description exacte des trois phases de la courbe d'alcoolémie 8.3 Reconnaissance juste des effets de l'alcool sur l'organisme humain 8.4 Explication appropriée du comportement du conducteur en relation avec l'alcool
<b>Et pour toute la compétence :</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Mise en œuvre appropriée des mises en garde quant à l'utilisation de l'éthylomètre</li><li>▪ Connaissance appropriée de l'entretien préventif</li><li>▪ Connaissance adéquate des différentes tonalités émises par l'instrument</li><li>▪ Connaissances appropriées pour effectuer un prélèvement adéquat d'air alvéolaire</li></ul>

## Contenu de la formation

### LE SYSTÈME MÉTRIQUE ET LES LOIS PHYSIQUES

- Les mesures et les calculs dans l'analyse de l'haleine
- La relation entre l'alcool dans le sang et l'échantillon d'haleine

### LA PHARMACOLOGIE ET LA PHYSIOLOGIE DE L'ALCOOL

- Les propriétés de l'alcool
- Les effets de l'alcool sur l'organisme
- Les phases d'intoxication alcoolique
- La tolérance à l'alcool
- L'alcool et la conduite automobile
- Les manifestations s'apparentant aux symptômes de l'intoxication alcoolique
- La composition de l'alcool
- La physiologie de l'alcool
- Les trois phases de la courbe d'alcoolémie :
  - ↪ l'absorption
  - ↪ la distribution
  - ↪ l'élimination
- La courbe d'alcoolémie
- Les courbes d'absorption

### LE FONCTIONNEMENT DE L'ÉTHYLOMÈTRE

- Les caractéristiques générales de l'éthylomètre
- La description de l'aspect extérieur
- Le principe d'analyse (infrarouge)
- Le fonctionnement interne de l'appareil
- Les trois systèmes fondamentaux qui composent l'appareil DataMaster DMT-C :
  - ↪ le système optique
  - ↪ le système réglant la circulation de l'air
  - ↪ le micro-ordinateur
- L'utilisation de l'appareil :
  - ↪ la mise en marche de l'instrument
  - ↪ la navigation à travers les différentes fonctions de l'appareil :
    - ✓ l'affichage de l'écran principal
    - ✓ les menus et les sous-menus
    - ✓ les boutons d'action
    - ✓ les barres d'information
- La séquence d'opérations (AIAEABA) pour un prélèvement d'échantillon d'haleine sur un prévenu
- Le prélèvement de l'échantillon d'air alvéolaire
- Les trois critères requis par l'appareil pour l'analyse d'un échantillon d'haleine
- L'évaluation des critères par l'éthylomètre DataMaster DMT-C
- L'échantillon invalide
- La détermination de l'alcool résiduel dans la bouche

- La spécificité de l'éthylomètre DataMaster DMT-C
- Les mises en garde quant à l'utilisation de l'éthylomètre
- Les messages particuliers de l'appareil, leur signification et les actions à prendre

### L'UTILISATION DU SIMULATEUR

- L'identification des différentes marques et des différents modèles de simulateurs
- La description des caractéristiques internes et externes du simulateur
- Les différents messages d'erreur émis par certains simulateurs
- L'utilité du simulateur
- La composition de la solution d'alcool type
- Les paramètres attendus lors d'un test d'étalonnage à l'aide d'un simulateur
- Les vérifications à effectuer en présence d'un test d'étalonnage hors norme

### LA PRÉPARATION DE L'ÉTHYLOMÈTRE

- La préparation pour un test (PPT)
- La vérification du fonctionnement des instruments :
  - ⇒ l'éthylomètre
  - ⇒ le simulateur
  - ⇒ l'imprimante
- La vérification du certificat de l'analyste
- Le protocole d'utilisation du simulateur
- La vérification de la solution d'alcool type
- La préparation du simulateur lors d'un changement de la solution d'alcool type
- L'identification des composantes de l'éthylomètre
- La mise en marche des différents instruments
- La vérification de l'exactitude de l'heure et de la date sur l'appareil

### LA RÉALISATION DES TESTS AVEC UN PRÉVENU

- La collecte des informations pertinentes concernant le prévenu
- La présomption et l'identification des motifs
- La période d'attente conforme du prévenu avant un test
- Le respect de la *Charte des droits et libertés de la personne* et des garanties juridiques
- La saisie des données dans l'appareil
- Le fonctionnement de la séquence d'opérations (AIAEABA)
- La préparation du prévenu avant le prélèvement de l'échantillon d'haleine
- L'explication au prévenu des conséquences d'un refus
- Le nom et la compétence du technicien qualifié
- Le nombre de tests exigés et leur durée
- Le temps requis pour effectuer un prélèvement
- Le délai requis entre les tests
- Les consignes sur la façon de souffler
- L'utilisation de la pièce buccale
- La vérification de la compréhension du prévenu à l'égard des informations transmises
- Les différents tests de vérification (tests à blanc, standard interne et test d'étalonnage)
- La communication de l'ordre de fournir un échantillon
- Les critères requis pour l'obtention d'un échantillon d'haleine acceptable pour l'appareil
- L'obtention d'un prélèvement convenable et satisfaisant pour le technicien qualifié

- L'utilisation des boutons d'action accessibles par l'écran tactile
- L'utilisation des fonctions accessibles par le clavier
- La procédure à suivre en présence de messages de l'appareil ou lors de situations particulières
- La décision appropriée en présence d'un test d'étalonnage non conforme
- Le respect d'une période d'attente minimale entre les deux prélèvements de l'échantillon d'haleine
- Le rôle du technicien qualifié en qualité de personne désignée par le procureur général
- La connaissance des objectifs poursuivis par le procureur aux poursuites criminelles et pénales

### **L'INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS OBTENUS**

- La validation de la conformité des données
- L'écart admissible entre les résultats et le choix de la marche à suivre
- L'interprétation des résultats des différents tests (tests à blanc, test d'étalonnage, test d'haleine)
- L'interprétation du graphique de la fiche d'imprimante
- Les motifs de croire à la commission d'une infraction criminelle
- Les infractions potentielles
- Le diagnostic de la situation et l'analyse des résultats au regard de l'aspect légal ou lors de situations particulières

### **LES FORMULAIRES ET LES RAPPORTS REQUIS**

- L'utilisation et la rédaction des rapports et des formulaires requis :
  - ↳ le certificat de l'analyste
  - ↳ les fiches d'imprimante
  - ↳ le certificat du technicien qualifié
  - ↳ le complément de rapport d'enquête
- Les exigences de la rédaction des formulaires et des rapports
- La procédure de signification des documents
- La disposition des rapports et des formulaires

### **LE TÉMOIGNAGE À LA COUR**

- La préparation du dossier
- La présentation de la preuve
- La collecte des éléments de preuve
- La transmission de la divulgation de la preuve
- L'application de la présomption et des motifs
- La préparation pour le témoignage à la cour
- Le témoignage du technicien qualifié
- Les éléments à prouver par la poursuite dans un cas de capacité de conduire affaiblie avec une alcoolémie égale ou supérieure à 80 mg %
- Les questions susceptibles d'être posées au technicien qualifié par le procureur aux poursuites criminelles et pénales
- Les questions susceptibles d'être posées par le procureur de la défense

## Démarche didactique

L'expérience concrète de l'utilisation de l'éthylomètre DataMaster DMT-C, la réflexion sur ses propres performances comme technicien qualifié, l'entraînement et le *coaching* par les formateurs sont au cœur des stratégies de formation utilisées dans ce cours.

### UN RÔLE ACTIF POUR LES ÉTUDIANTS

À l'image des techniciens qualifiés en éthylomètre qui tiennent un rôle actif dans leur travail, les étudiants inscrits à ce cours sont les agents principaux de leur formation. À l'exception des éléments concernant les lois physiques, la pharmacologie de l'alcool, la physiologie de l'alcool et la théorie sur le fonctionnement de l'appareil, qui se déroulent en classe, le cours se réalise essentiellement en laboratoire. Ainsi, les étudiants sont amenés à réaliser les tâches habituelles d'un technicien qualifié. Donc, sous la supervision des formateurs, ils doivent préparer l'éthylomètre, réaliser des tests avec le prévenu, interpréter les résultats obtenus, rédiger les formulaires et les rapports requis ainsi que préparer leur témoignage à la cour.

C'est donc en exerçant concrètement la compétence à utiliser l'éthylomètre DataMaster DMT-C que les étudiants sont amenés à acquérir les habiletés requises par leur fonction de travail.

### UN RÔLE D'ANIMATEUR ET DE COACH POUR LE FORMATEUR

Afin de mettre en évidence les notions théoriques et techniques à retenir, les formateurs animent une rétroaction interactive après chacune des tâches réalisées par les étudiants. Les rétroactions sont également des moments privilégiés qui permettent aux formateurs d'amener les étudiants à se situer par rapport à leurs forces et à leurs points à améliorer.

Les formateurs assurent aux étudiants un soutien continu dans leur démarche d'apprentissage, et ce, par différents moyens, notamment les *feedbacks* personnalisés et collectifs transmis à la suite de leurs observations.

## Activités d'enseignement et d'apprentissage

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Éléments de compétence
<b>Jour 1</b>			
<b>1</b>	<b>ACCUEIL ET PRÉSENTATION DU COURS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Se sensibiliser aux paramètres du cours (compétences visées, déroulement, évaluation, documentation, etc.).</li> <li>▪ Identifier les difficultés et les problèmes éprouvés sur le terrain en matière de capacité de conduire affaiblie.</li> <li>▪ Faire part de ses attentes à l'égard du cours.</li> </ul>	30 min	s. o.
<b>2</b>	<b>LABORATOIRE DE SCIENCES JUDICIAIRES ET DE MÉDECINE LÉGALE (LSJML)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Comprendre la pharmacologie de l'alcool et son rôle dans la capacité de conduire affaiblie.</li> <li>▪ Comprendre la physiologie de l'alcool et son rôle dans la capacité de conduire affaiblie.</li> <li>▪ S'initier au principe d'analyse de l'éthylomètre et aux lois physiques.</li> <li>▪ Expliquer le principe d'analyse (infrarouge).</li> <li>▪ S'approprier les composantes du prélèvement de l'échantillon d'air alvéolaire.</li> <li>▪ Comprendre les spécificités de l'éthylomètre.</li> </ul>	3 h 30 min	7 et 8
<b>3</b>	<b>ASPECTS LÉGAUX</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Respecter les mises en garde quant à l'utilisation de l'éthylomètre.</li> <li>▪ Maîtriser les particularités du témoignage à la cour en lien avec le rôle du technicien qualifié.</li> <li>▪ Réviser les pouvoirs d'interception et d'interpellation en lien avec un dossier de conduite avec capacité de conduire affaiblie.</li> <li>▪ Maîtriser l'ensemble des éléments liés à la collecte des éléments de preuve ainsi qu'à leur divulgation.</li> <li>▪ Comprendre les éléments importants que doit démontrer la poursuite dans une situation de capacité de conduire affaiblie avec une alcoolémie égale ou supérieure à 80 mg %.</li> </ul>	2 h	6
<b>4</b>	<b>CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES ET FONCTIONNEMENT DU DATA MASTER ET DE SES COMPOSANTES</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Expliquer le principe de fonctionnement de l'éthylomètre.</li> <li>▪ Identifier les composantes externes et internes de l'éthylomètre et du simulateur.</li> <li>▪ Comprendre le fonctionnement et les composantes du simulateur pour chaque modèle.</li> <li>▪ Utiliser les différentes fonctions de l'éthylomètre.</li> <li>▪ Identifier les différents messages de l'appareil et ses composantes.</li> </ul>	2 h	1
<b>Jour 2</b>			
<b>5</b>	<b>RÉVISION DES ACQUIS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Vérifier sa compréhension des connaissances acquises durant la journée précédente.</li> </ul>	30 min	1, 6, 7 et 8
<b>6</b>	<b>LABORATOIRE : PRÉPARATION DE L'ÉTHYLOMÈTRE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Comprendre l'éthylomètre et ses composantes.</li> <li>▪ Maîtriser l'installation de l'éthylomètre et de ses composantes.</li> <li>▪ Appliquer la méthode de préparation pour un test (PPT).</li> <li>▪ Préparer adéquatement le simulateur lors d'un changement de la solution d'alcool type.</li> </ul>	3 h	2
<b>7</b>	<b>LABORATOIRE : FONCTIONS ET RACCOURCIS-CLAVIER</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Comprendre et utiliser les différentes fonctions accessibles par le clavier.</li> </ul>	1 h 45 min	4

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Éléments de compétence
<b>Jour 2 (suite)</b>			
<b>8</b>	<b>LABORATOIRE : SÉQUENCE D'OPÉRATIONS DU PREMIER TEST</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Collecter les informations pertinentes en lien avec le dossier.</li> <li>▪ Préparer le prévenu avant le premier test.</li> <li>▪ Effectuer la séquence d'opérations (AIAEABA).</li> <li>▪ Reconnaître le prélèvement adéquat d'un échantillon d'air alvéolaire.</li> <li>▪ Identifier les critères requis par l'appareil pour l'analyse d'un échantillon d'haleine.</li> </ul>	2 h 45 min	2, 3 et 8
<b>Jour 3</b>			
<b>9</b>	<b>RÉVISION DES ACQUIS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Vérifier sa compréhension des connaissances acquises durant la journée précédente.</li> </ul>	30 min	2, 3 et 4
<b>10</b>	<b>LABORATOIRE : SÉQUENCE D'OPÉRATIONS DU DEUXIÈME TEST</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Effectuer la séquence d'opérations (AIAEABA) pour le deuxième test.</li> </ul>	45 min	3 et 8
<b>11</b>	<b>INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS ET CERTIFICAT DU TECHNICIEN QUALIFIÉ</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Interpréter les résultats des échantillons d'haleine.</li> <li>▪ Remplir la section du prélèvement d'échantillons d'haleine du certificat du technicien qualifié.</li> </ul>	1 h	4 et 5
<b>12</b>	<b>LABORATOIRE : SITUATIONS PARTICULIÈRES</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Connaître les particularités des messages apparaissant à l'écran.</li> <li>▪ Analyser et effectuer les actions à prendre lors de situations particulières ou en présence de messages à l'écran.</li> <li>▪ Différencier les échantillons et leur nature (échantillon invalide, alcool résiduel).</li> </ul>	3 h 30 min	2 et 4
<b>13</b>	<b>LABORATOIRE : PRÉLÈVEMENT D'ÉCHANTILLONS ET INTERPRÉTATION DES FICHES D'IMPRIMANTE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Interpréter le contenu graphique des fiches d'imprimante.</li> <li>▪ Comprendre les actions à prendre en présence d'un refus de fournir un échantillon d'haleine.</li> <li>▪ Démontrer sa compréhension de ses pouvoirs et devoirs.</li> </ul>	45 min	4 et 6
<b>14</b>	<b>RÉDACTION DES FORMULAIRES ET DU RAPPORT COMPLÉMENTAIRE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rédiger les documents en lien avec le travail du technicien qualifié.</li> <li>▪ Comprendre le prélèvement d'un échantillon d'haleine à la suite d'une demande d'un agent évaluateur.</li> </ul>	45 min	4 et 5
<b>15</b>	<b>LABORATOIRE : PRATIQUE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'approprier les étapes complètes d'un dossier de capacité de conduire affaiblie par l'alcool.</li> </ul>	45 min	2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8
<b>Jour 4</b>			
<b>16</b>	<b>RÉVISION DES ACQUIS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Vérifier sa compréhension des connaissances acquises durant la journée précédente.</li> </ul>	30 min	2, 3, 4, 5 et 8
<b>17</b>	<b>LABORATOIRE : ACTIVITÉ GLOBALE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intégrer, dans une situation complète d'utilisation de l'éthylomètre, l'ensemble des habiletés et des savoirs acquis dans les activités précédentes.</li> </ul>	2 h	2, 3, 4, 5, 7 et 8
<b>18</b>	<b>LABORATOIRE : PRATIQUE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'approprier les étapes complètes d'un dossier de capacité de conduire affaiblie par l'alcool.</li> </ul>	1 h	2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Éléments de compétence
<b>Jour 4 (suite)</b>			
<b>19</b>	<b>LABORATOIRE : PRÉLÈVEMENT D'ÉCHANTILLONS D'HALEINE SUR DES SUJETS INTOXIQUÉS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intégrer, dans une situation avec des sujets intoxiqués par l'alcool, l'ensemble des habiletés et des savoirs acquis dans les activités précédentes.</li> </ul>	4 h	2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8
<b>20</b>	<b>EXPLICATION DU DEVOIR ET DE L'ÉPREUVE CERTIFICATIVE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Comprendre les attentes concernant la rédaction du rapport complémentaire en lien avec le dossier de l'activité précédente.</li> <li>▪ Comprendre les attentes et le déroulement concernant l'épreuve certificative.</li> </ul>	30 min	5
<b>Jour 5</b>			
<b>21</b>	<b>ÉPREUVE CERTIFICATIVE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Répondre aux attentes des épreuves certificatives pratiques.</li> <li>▪ Répondre aux attentes de l'examen théorique.</li> <li>▪ S'initier à l'outil de maintien des compétences.</li> </ul>	7 h 30 min	1, 2, 3, 4, 5, 7 et 8
<b>22</b>	<b>ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS ET CONCLUSION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faire le point sur les apprentissages réalisés durant le cours.</li> <li>▪ Évaluer les enseignements.</li> </ul>	30 min	s. o.

## Évaluation

### LES ÉPREUVES D'ÉVALUATION

Au terme de ce cours, chaque étudiant devra faire la démonstration de sa compétence à utiliser adéquatement l'appareil DataMaster DMT-C, et ce, à l'occasion d'une épreuve certificative. Cette épreuve certificative exigera de chaque étudiant qu'il agisse concrètement comme technicien qualifié en éthylomètre en s'acquittant des différentes tâches qui lui incombent en vertu de cette fonction. L'épreuve comportera trois évaluations, soit deux examens pratiques et un examen théorique.

#### L'EXAMEN PRATIQUE – SIMULATION D'UN DOSSIER OPÉRATIONNEL

Lors de cet examen pratique, l'étudiant devra démontrer ses habiletés à utiliser, selon le protocole établi, l'éthylomètre DataMaster DMT-C lors de la simulation d'un dossier opérationnel.

#### L'EXAMEN PRATIQUE – SIMULATION DE SITUATIONS PARTICULIÈRES

Lors de cet examen pratique en laboratoire, l'étudiant devra démontrer ses habiletés à manipuler, selon le protocole établi, les instruments requis lors d'une situation particulière en manipulant l'éthylomètre DataMaster DMT-C.

#### L'EXAMEN THÉORIQUE

Lors de cet examen théorique, l'étudiant devra démontrer ses connaissances concernant l'éthylomètre DataMaster DMT-C et ses composantes. Pour réussir cet examen, l'étudiant devra obtenir la note minimale de 80 %.

**IMPORTANT :** L'examen théorique se fera en classe. L'étudiant aura droit uniquement à **un essai** pour la passation de son examen. La note obtenue sera celle qui sera utilisée pour son résultat.

#### L'EXERCICE PRATIQUE – INITIATION À L'OUTIL DE MAINTIEN DES COMPÉTENCES

L'étudiant aura aussi à réaliser un exercice pratique. Lors de cet exercice, il devra s'initier à l'outil de maintien des compétences DataMaster DMT-C sur la plateforme Moodle de l'École nationale de police du Québec.

#### L'EXERCICE PRATIQUE – ACTIVITÉ DE RÉVISION EN LIGNE

L'étudiant aura aussi à réaliser l'activité de révision en ligne sur la plateforme Moodle de l'École nationale de police du Québec.

### LES CONDITIONS DE RÉUSSITE DU COURS

La réussite de ce cours est conditionnelle à l'atteinte de tous les indicateurs de la grille d'évaluation certificative (examen pratique – simulation d'un dossier opérationnel), à la réussite de l'examen pratique – simulation de situations particulières, à la réussite de l'examen théorique et à la réalisation de l'exercice d'initiation à l'outil de maintien des compétences. L'étudiant ayant échoué à l'une ou l'autre des épreuves d'évaluation sera considéré comme en échec et devra reprendre le cours *Technicien qualifié en éthylomètre – DataMaster DMT-C*.

L'étudiant recevra ultérieurement un relevé de notes délivré par l'École nationale de police du Québec. Selon le cas, l'étudiant se verra attribuer la cote S, pour *succès*, ou E, pour *échec*. Avec la cote S, l'étudiant se verra remettre une carte de qualification valide pour une période de cinq ans.







**Technicien qualifié en éthylomètre –  
DataMaster DMT-C –  
Requalification**



*Plan  
de cours*

**209-313**



École nationale  
*de* **POLICE**  
*du* Québec

**Technicien qualifié en éthylomètre –  
DataMaster DMT-C –  
Requalification**

*Plan de cours*

**209-313**

**PRODUCTION :** École nationale de police du Québec  
350, rue Marguerite-D'Youville  
Nicolet (Québec) J3T 1X4

© École nationale de police du Québec, 2016

Ce document est la propriété exclusive de l'École nationale de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document ainsi que toute diffusion de son contenu en tout ou en partie, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doivent au préalable être autorisées par écrit par la direction de l'École nationale de police du Québec.

#### **AVERTISSEMENT**

Ce document est rédigé à l'intention des étudiants inscrits à un cours et constitue un complément à la formation donnée en classe. L'information présentée dans ce document ne doit pas être interprétée comme constituant un manuel de procédures et ne doit en aucun cas servir à des fins autres que celles de la formation. Les lecteurs ne devraient pas agir sur la seule foi des informations qui y sont contenues.

**Note :** Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour faciliter la lecture.

## Présentation

Le cours *Technicien qualifié en éthylomètre - DataMaster DMT-C - Requalification* s'adresse aux techniciens qualifiés en éthylomètre formés par l'École nationale de police du Québec. Il vise ultimement à vérifier si le technicien qualifié en exercice a maintenu à un niveau optimal sa compétence à utiliser l'appareil selon le protocole établi. Dans cette optique, son objectif est également d'amener ce dernier à mettre à jour les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être dont il a besoin pour exercer efficacement sa fonction.

Pour ce faire, un accent particulier sera mis sur la préparation de l'éthylomètre, sur la réalisation des tests avec le prévenu, sur l'interprétation des résultats obtenus et sur la rédaction des différents formulaires et rapports requis.

En somme, le cours *Technicien qualifié en éthylomètre - DataMaster DMT-C - Requalification* est une formation théorique et pratique qui vise à certifier le maintien de la compétence des techniciens qualifiés en éthylomètre et à actualiser leurs connaissances et leurs méthodes de travail en ce qui a trait à l'utilisation de cet appareil.

Conformément à la *Politique à l'égard de la désignation des techniciens qualifiés en éthylomètre* édictée par le ministère de la Sécurité publique, la réussite de ce cours assure à ces derniers une requalification pour une période de cinq ans.

## Généralités

### ■ PRÉALABLE

- Être technicien qualifié en éthylomètre DataMaster DMT-C.

### ■ PERSONNES-RESSOURCES

- Formateurs qualifiés et accrédités par l'École nationale de police du Québec

### ■ CLIENTÈLE VISÉE

- Tous les techniciens qualifiés en éthylomètre sur l'appareil DataMaster DMT-C formés par l'École nationale de police du Québec et dont la carte de qualification arrive à échéance

### ■ DURÉE

- 1 journée de 8 heures

### ■ NOMBRE D'ÉTUDIANTS

- Maximum de 3 formateurs et 1 surveillant (en après-midi uniquement) pour 9 étudiants
- Minimum de 2 formateurs et 1 surveillant (en après-midi uniquement) pour 6 étudiants
- ⇨ OU 2 formateurs pour 4 étudiants

## Objectifs et standards

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Utiliser l'éthylomètre DataMaster DMT-C selon le protocole établi.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Au moyen d'exercices pratiques en laboratoire (simulations, jeux de rôle), de rétroactions et d'exposés interactifs</li> <li>▪ À l'aide d'un éthylomètre DataMaster DMT-C, d'un simulateur, d'une imprimante et d'un ordinateur</li> <li>▪ Au moyen des formulaires requis</li> <li>▪ À l'aide de documents de référence (précis de cours, etc.)</li> </ul>
Éléments de la compétence	Critères de performance
<b>1.</b> Décrire le fonctionnement de l'éthylomètre.	1.1 Formulation adéquate des caractéristiques générales de l'éthylomètre 1.2 Énumération précise de l'aspect extérieur de l'appareil 1.3 Compréhension adéquate du principe d'analyse de l'éthylomètre 1.4 Identification juste des critères requis pour l'analyse d'un échantillon d'haleine 1.5 Utilisation efficace des différentes fonctions de l'éthylomètre 1.6 Reconnaissance judicieuse des messages de l'appareil 1.7 Compréhension adéquate du fonctionnement interne de l'appareil 1.8 Connaissance judicieuse de la spécificité de l'appareil
<b>2.</b> Préparer l'éthylomètre.	2.1 Utilisation appropriée de la méthode de travail « Préparation pour un test » (PPT) 2.2 Préparation adéquate du simulateur lors d'un changement de la solution d'alcool type
<b>3.</b> Effectuer les tests avec le prévenu.	3.1 Collecte préalable des informations requises concernant le prévenu 3.2 Préparation adéquate de la séquence d'opérations 3.3 Préparation appropriée du sujet 3.4 Prélèvement adéquat du premier échantillon d'haleine 3.5 Prélèvement adéquat du deuxième échantillon d'haleine 3.6 Prise de décision appropriée lors du prélèvement d'un échantillon d'haleine
<b>4.</b> Interpréter les résultats obtenus.	4.1 Prise de décision appropriée en cas de test d'étalonnage non conforme 4.2 Interprétation adéquate de messages en cas de situations particulières 4.3 Vérification adéquate des formulaires imprimés par l'appareil 4.4 Interprétation exacte du graphique de la fiche d'imprimante 4.5 Prise de décision juste en cas d'écart entre les résultats des tests subis par un sujet
<b>5.</b> Traiter les formulaires et les rapports requis.	5.1 Validation correcte des données inscrites sur les différents formulaires 5.2 Rédaction de la section <i>Prélèvement d'échantillons d'haleine</i> du certificat du technicien qualifié 5.3 Signature conforme des formulaires et des rapports 5.4 Rédaction adéquate du rapport complémentaire 5.5 Disposition appropriée des formulaires et des rapports produits

Éléments de la compétence	Critères de performance
<b>6.</b> Témoigner à la cour.	6.1 Préparation adéquate de son témoignage 6.2 Respect des principes de base d'un témoignage
<b>7.</b> Interpréter les mesures et les calculs dans l'analyse de l'haleine.	7.1 Utilisation adéquate de mesures pour déterminer la concentration d'alcool dans le sang 7.2 Énonciation exacte de la relation entre l'alcool dans le sang et l'alcool dans l'échantillon d'haleine 7.3 Explication appropriée de la relation entre la température et le volume d'un gaz
<b>8.</b> Comprendre le rôle de l'alcool lié à la capacité de conduire affaiblie.	8.1 Compréhension correcte de la chimie de l'alcool 8.2 Description exacte des trois phases de la courbe d'alcoolémie 8.3 Reconnaissance juste des effets de l'alcool sur l'organisme humain 8.4 Explication appropriée des effets de l'alcool sur le comportement du conducteur

**Et pour toute la compétence :**

- Mise en œuvre appropriée des mises en garde quant à l'utilisation de l'éthylomètre
- Connaissance appropriée de l'entretien préventif
- Connaissance adéquate des différentes tonalités émises par l'instrument
- Connaissance des critères essentiels pour effectuer un prélèvement adéquat d'air alvéolaire

## Contenu de la formation

### LE FONCTIONNEMENT DE L'ÉTHYLOMÈTRE

- Comment l'éthylomètre DataMaster DMT-C détermine-t-il la concentration d'alcool?
- La vérification des messages dans la fenêtre d'information lors de séquences d'opérations
- Les interprétations et actions à poser devant une boîte de dialogue
- Les vérifications et interprétations des messages des barres d'informations
- Les vérifications et interprétations de l'indicateur d'activité
- L'interprétation des informations transmises par l'appareil lors de la prise d'un échantillon d'haleine
- Les critères pour obtenir un échantillon satisfaisant

### LA PRÉPARATION DE L'ÉTHYLOMÈTRE

- L'application de la méthode de travail « Préparation pour un test » (PPT)
- La préparation adéquate du simulateur pour un changement de la solution d'alcool type

### LA RÉALISATION DES TESTS AVEC UN PRÉVENU

- Le respect de la période d'attente conforme
- Le respect de la *Charte des droits et libertés de la personne* et des garanties juridiques
- Les motifs
- La prise de décision lors de situations particulières
- L'identification du technicien qualifié
- Le nombre de tests exigés
- La période d'attente conforme entre les tests
- La séquence d'opérations « AIAEABA »
- Les différents tests d'exactitude (tests à blanc, test interne et tests d'étalonnage)
- Les consignes à donner au sujet :
  - ✦ L'obligation de souffler
  - ✦ Le refus
  - ✦ La façon de souffler
  - ✦ Les informations au sujet de la pièce buccale
  - ✦ L'ordre
- Comment s'assurer d'obtenir un échantillon convenable?
- Que faire lorsque l'échantillon est satisfaisant, mais non convenable?

### L'INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS OBTENUS

- La validation de la conformité des données
- L'écart admissible entre les résultats et la marche à suivre
- L'interprétation du graphique de la fiche d'imprimante

**LE TRAITEMENT DES FORMULAIRES ET DES RAPPORTS REQUIS**

- Les formulaires et les rapports comme tels :
  - ↳ Le *Certificat de l'analyste*
  - ↳ Les fiches d'imprimante
  - ↳ Le *Certificat du technicien qualifié*
- Le formulaire *Prise de notes* associé à l'épreuve certificative TQE
- Les exigences associées à la rédaction des formulaires et des rapports
- La procédure de signification des documents

## Démarche didactique

La démarche didactique utilisée dans ce cours est articulée autour des valeurs et des standards pédagogiques en vigueur à l'École nationale de police du Québec lorsqu'il s'agit de requalifier un technicien qualifié. Elle privilégie une approche dans laquelle le diagnostic constructif des forces et des points à améliorer du technicien qualifié ainsi que la mise à jour de ses acquis occupent une place prépondérante. L'entraînement pratique et le *coaching* par le formateur sont donc au cœur des stratégies pédagogiques utilisées dans ce cours.

### UN RÔLE ACTIF POUR LES ÉTUDIANTS

À l'image des techniciens qualifiés en éthylomètre qui tiennent un rôle actif dans leur travail, les étudiants inscrits à ce cours sont les principaux agents de leur requalification. Dans cette optique, ils sont amenés à démontrer et à actualiser leurs acquis en prenant part à des exercices essentiellement pratiques et réalistes, sous la supervision étroite du formateur.

### UN RÔLE D'ANIMATEUR ET DE COACH POUR LE FORMATEUR

Chacune des tâches réalisées par les étudiants fait systématiquement l'objet d'une rétroaction animée de façon interactive par le formateur afin de mettre en évidence les notions théoriques et techniques à retenir. Les rétroactions sont également des moments privilégiés pour amener les étudiants à se situer par rapport à leurs forces et à leurs points à améliorer.

Le formateur assure aux étudiants un soutien continu dans leur démarche d'apprentissage, et ce, par différents moyens, notamment les rétroactions, tant personnalisées que collectives, transmises à la suite des exercices pratiques et de l'examen de requalification.

## Activités d'enseignement et d'apprentissage

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Éléments de compétence
<b>1</b>	<b>ACCUEIL ET PRÉSENTATION DU COURS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Se familiariser avec les paramètres du cours (déroulement, documentation, compétence visée, évaluation, etc.).</li> </ul>	15 min	s. o.
<b>2</b>	<b>RÉVISION DES ACQUIS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réviser et mettre à jour ses connaissances générales du fonctionnement de l'appareil.</li> </ul>	1 h	s. o.
<b>3</b>	<b>UTILISATION DE L'ÉTHYLOMÈTRE – ACTIVITÉ GLOBALE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Appliquer la méthode de travail « Préparation pour un test » (PPT).</li> </ul> <b>RÉALISATION DES TESTS AVEC UN PRÉVENU</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rencontrer l'enquêteur au dossier.</li> <li>▪ Respecter les périodes d'attente.</li> <li>▪ Procéder aux séquences d'opérations (AIAEABA).</li> <li>▪ Prendre les décisions appropriées devant une situation particulière.</li> <li>▪ Procéder à un changement de la solution d'alcool type.</li> <li>▪ Donner les informations et les consignes au sujet.</li> <li>▪ Agir correctement lors d'un prélèvement satisfaisant, mais non convenable.</li> <li>▪ Prélever des échantillons convenables.</li> <li>▪ S'assurer d'avoir les éléments pour conclure qu'on a terminé avec le sujet.</li> </ul> <b>FONCTIONNEMENT DE L'ÉTHYLOMÈTRE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Interpréter et agir en présence d'une boîte de dialogue.</li> <li>▪ Vérifier et interpréter les messages des barres d'informations.</li> <li>▪ Vérifier et interpréter les messages de l'indicateur d'activité.</li> <li>▪ Interpréter les informations transmises par l'éthylomètre lors de la prise d'un échantillon d'haleine.</li> <li>▪ Connaître les critères pour la prise d'un échantillon d'haleine satisfaisant.</li> </ul> <b>TRAITEMENT DES FORMULAIRES ET DES RAPPORTS REQUIS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Vérifier les formulaires et la conformité entre eux.</li> <li>▪ Procéder à la signification des documents.</li> <li>▪ Interpréter différents graphiques d'une fiche d'imprimante.</li> </ul>	2 h 15 min (y compris la pause)	1, 2, 3, 4 et 5
<b>4</b>	<b>ÉPREUVE CERTIFICATIVE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Effectuer la révision.</li> <li>▪ Procéder à l'examen pratique.</li> <li>▪ Procéder à l'examen théorique.</li> </ul>	4 h 15 min (y compris la pause)	1, 2, 3, 4, 5 et 6
<b>5</b>	<b>CONCLUSION ET ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS</b>	15 min	s. o.

## Évaluation

Au terme de ce cours, chaque étudiant devra faire la démonstration de sa compétence à utiliser adéquatement l'appareil DataMaster DMT-C, et ce, à l'occasion d'une épreuve certificative.

Cette épreuve certificative exige de chaque étudiant qu'il agisse concrètement comme technicien qualifié en éthylomètre en s'acquittant des différentes tâches qui lui incombent dans le cadre de cette fonction. L'épreuve comporte deux évaluations, soit un examen pratique et un examen théorique.

### L'EXAMEN PRATIQUE - SIMULATION D'UN DOSSIER OPÉRATIONNEL :

Lors de cet examen pratique, l'étudiant devra démontrer ses habiletés à utiliser, selon le protocole établi, l'éthylomètre DataMaster DMT-C lors de la simulation d'un dossier opérationnel.

### L'EXAMEN THÉORIQUE :

Lors de cet examen théorique, l'étudiant devra démontrer ses connaissances concernant l'éthylomètre DataMaster DMT-C et son équipement. Pour réussir cet examen, l'étudiant devra obtenir la note minimale de 80 %.

*Prendre note que l'étudiant doit effectuer l'activité de révision en ligne avant l'exécution de cette partie de l'épreuve certificative.*

**IMPORTANT :** L'examen théorique se fera en classe. L'étudiant aura droit uniquement à un essai pour cet examen. La note obtenue sera celle qui sera utilisée pour son résultat final.

### CONDITIONS DE RÉUSSITE DU COURS

La réussite de ce cours est conditionnelle à l'atteinte de tous les indicateurs de la grille d'évaluation certificative et à la réussite de l'examen théorique. L'étudiant ayant échoué à l'une ou l'autre des épreuves d'évaluation sera considéré comme ayant échoué au cours et devra reprendre le cours *DataMaster DMT-C - Notions spécifiques* en entier ou le cours *Technicien qualifié en éthylomètre - DataMaster DMT-C* selon la formation initiale reçue.

L'étudiant recevra ultérieurement un relevé de notes délivré par l'École nationale de police du Québec. Selon le cas, l'étudiant se sera vu attribuer la cote S, pour « succès », ou E, pour « échec ». Un étudiant qui aura obtenu la cote S se verra remettre une carte de qualification valide pour une période de cinq ans.







chapitre A-2.1

## **LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

**12.** Le droit d'accès à un document s'exerce sous réserve des droits relatifs à la propriété intellectuelle.

1982, c. 30, a. 12.

**22.** Un organisme public peut refuser de communiquer un secret industriel qui lui appartient.

Il peut également refuser de communiquer un autre renseignement industriel ou un renseignement financier, commercial, scientifique ou technique lui appartenant et dont la divulgation risquerait vraisemblablement d'entraver une négociation en vue de la conclusion d'un contrat, de causer une perte à l'organisme ou de procurer un avantage appréciable à une autre personne.

Un organisme public constitué à des fins industrielles, commerciales ou de gestion financière peut aussi refuser de communiquer un tel renseignement lorsque sa divulgation risquerait vraisemblablement de nuire de façon substantielle à sa compétitivité ou de révéler un projet d'emprunt, de placement, de gestion de dette ou de gestion de fonds ou une stratégie d'emprunt, de placement, de gestion de dette ou de gestion de fonds.

1982, c. 30, a. 22; 2006, c. 22, a. 11.

**28.** Un organisme public doit refuser de confirmer l'existence ou de donner communication d'un renseignement contenu dans un document qu'il détient dans l'exercice d'une fonction, prévue par la loi, de prévention, de détection ou de répression du crime ou des infractions aux lois ou dans l'exercice d'une collaboration, à cette fin, avec une personne ou un organisme chargé d'une telle fonction, lorsque sa divulgation serait susceptible:

1° d'entraver le déroulement d'une procédure devant une personne ou un organisme exerçant des fonctions juridictionnelles;

2° d'entraver une enquête à venir, en cours ou sujette à réouverture;

3° de révéler une méthode d'enquête, une source confidentielle d'information, un programme ou un plan d'action destiné à prévenir, détecter ou réprimer le crime ou les infractions aux lois;

**29.** Un organisme public doit refuser de confirmer l'existence ou de donner communication d'un renseignement portant sur une méthode ou une arme susceptible d'être utilisée pour commettre un crime ou une infraction à une loi.

Il doit aussi refuser de confirmer l'existence ou de donner communication d'un renseignement dont la divulgation aurait pour effet de réduire l'efficacité d'un programme, d'un plan d'action ou d'un dispositif de sécurité destiné à la protection d'un bien ou d'une personne.

1982, c. 30, a. 29; 2006, c. 22, a. 16.

**40.** Un organisme public peut refuser de communiquer une épreuve destinée à l'évaluation comparative des connaissances, des aptitudes, de la compétence ou de l'expérience d'une personne, jusqu'au terme de l'utilisation de cette épreuve.

1982, c. 30, a. 40; 2006, c. 22, a. 21.

**47.** Le responsable doit, avec diligence et au plus tard dans les vingt jours qui suivent la date de la réception d'une demande:

3° informer le requérant que l'organisme ne détient pas le document demandé ou que l'accès ne peut lui y être donné en tout ou en partie;

**50.** Le responsable doit motiver tout refus de donner communication d'un renseignement et indiquer la disposition de la loi sur laquelle ce refus s'appuie.

1982, c. 30, a. 50.

## AVIS DE RECOURS (art. 46, 48, 51, 97 et 101)

### Révision

#### a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (article 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

#### Québec

Édifice Lomer-Gouin  
575, rue St-Amable, bureau 1-10  
Québec (Québec) G1R 2G4  
Tél. : (418) 528-7741  
Télec. : (418) 529-3102

#### Montréal

480, boulevard St-Laurent, bureau 501, 5<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2Y 3Y7  
Tél. : (514) 873-4196  
Télec. : (514) 844-6170

Téléphone sans frais pour les deux bureaux : 1-888-528-7741

#### b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

#### c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (article 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (article 135).

### Appel devant la cour du québec

#### a) Pouvoir

L'article 147 de la Loi stipule qu'une personne directement intéressée peut porter la décision de la Commission d'accès à l'information en appel devant un juge de la Cour du Québec sur toute question de droit ou de compétence. L'appel ne peut être interjeté qu'avec la permission d'un juge de la Cour du Québec. Le juge accorde la permission s'il est d'avis qu'il s'agit d'une question qui devrait être examinée en appel.

#### b) Délais et frais

L'article 149 de la Loi prévoit que la requête pour permission d'appeler doit être déposée au greffe de la Cour du Québec, à Montréal ou à Québec, dans les 30 jours qui suivent la date de réception de la décision de la Commission, après avis aux parties et à la Commission. Les frais de cette demande sont à la discrétion du juge.

La décision autorisant l'appel doit mentionner les seules questions de droit ou de compétence qui seront examinées en appel.

#### c) Procédure

L'appel est formé, selon l'article 150 de la Loi, par dépôt auprès de la Commission d'accès à l'information d'un avis à cet effet signifié aux parties, dans les 10 jours qui suivent la date de la décision qui l'autorise. Le dépôt de cet avis tient lieu de signification à la Commission d'accès à l'information.